



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ELECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MAINE-ET-LOIRE

ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES

AVIS

Les listes électorales provisoires pour les élections à la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire sont à la disposition du public jusqu'au **15 octobre 2024**.

En application de l'article R.511-20 du code rural et de la pêche maritime, toute personne qui s'estime indûment omise peut demander son inscription sur la liste à la commission départementale des listes électorales.

De même, tout électeur inscrit sur une des listes du département peut demander l'inscription d'une personne omise.

Ces réclamations doivent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception, avant le **16 octobre 2024** à :

Monsieur le Président
Commission d'établissement des listes électorales (CELE)
Préfecture de Maine-et-Loire
Bureau de la réglementation et des élections,
Place Michel Debré
49934 ANGERS CEDEX 9